



Bruxelles, le 25 juin 2024  
(OR. en)

11516/24

AGRI 536  
AGRILEG 327  
AGRIFIN 76  
AGRISTR 46  
AGRIORG 91  
COH 43  
ENV 688  
POLCOM 216  
SOC 500  
EMPL 306

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
en date du: 24 juin 2024  
Destinataire: délégations  
N° doc. préc.: 11247/24  
Objet: Résultats des travaux

---

Lors de la session du Conseil "Agriculture et pêche" du 24 juin 2024, les discussions n'ont pas permis de dégager un consensus concernant des conclusions sur l'avenir de l'agriculture dans l'UE. Toutefois, la présidence a conclu que 26 délégations soutenaient le texte figurant à l'annexe de la présente note ou ne s'y opposaient pas.

Conclusions sur l'avenir de l'agriculture dans l'UE

**La présidence du Conseil de l'Union européenne**

**RAPPELANT:**

- l'article 39 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) énonçant que les objectifs de la politique agricole commune sont: a) d'accroître la productivité de l'agriculture, b) d'assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, c) de stabiliser les marchés, d) de garantir la sécurité des approvisionnements et e) d'assurer des prix raisonnables pour les consommateurs;

**PRENANT NOTE DE CE QUI SUIT:**

- les manifestations récentes et de grande ampleur des agriculteurs dans l'ensemble de l'UE;
- les mesures immédiates prises par les institutions européennes et les autorités nationales et régionales et, dans le même temps, la nécessité de réfléchir aux réponses à moyen et long terme;
- le pacte vert pour l'Europe et, en particulier, la stratégie "De la ferme à la table", ainsi que la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité et les conclusions du Conseil qui s'y rapportent<sup>1</sup>;
- les conclusions du Conseil sur une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE<sup>2</sup>, adoptées le 20 novembre 2023, notamment en ce qui concerne le concept de test rural;

---

<sup>1</sup> Doc. 12099/20

<sup>2</sup> Doc. 15631/23

1. **INSISTE** sur le rôle stratégique du secteur agricole pour assurer la sécurité alimentaire et l'autonomie stratégique dans une économie ouverte; **SOULIGNE** les nombreux efforts déployés par le secteur pour améliorer la durabilité de la production alimentaire, tout en étant confronté à un nombre croissant de défis, comme le changement climatique et les tensions géopolitiques telles que l'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;
2. **RAPPELLE** le rôle essentiel des objectifs de la PAC énoncés à l'article 39 du TFUE et la nécessité de s'assurer que chacun de ces objectifs est dûment pris en considération; **RECONNAÎT** les objectifs horizontaux contenus dans le traité sur l'Union européenne et le TFUE qui sont applicables à toutes les politiques et donc également à la PAC, y compris ceux énoncés à l'article 11 du TFUE;
3. **RECONNAÎT** les nombreuses raisons de mécontentement exprimées par les agriculteurs, qui se concentrent principalement sur le besoin d'un revenu équitable, la faible rentabilité de l'agriculture en raison de la faiblesse des prix payés aux produits et des coûts élevés des intrants, l'introduction et la mise en œuvre d'une législation complexe, les modifications fréquentes du cadre réglementaire, la nécessité de réduire la charge administrative, et la nécessité d'assurer des conditions de concurrence équitables au niveau mondial et sur le marché intérieur;
4. **RAPPELLE** les réunions du Conseil européen qui se sont tenues le 1<sup>er</sup> février, les 21 et 22 mars 2024 et les 17 et 18 avril 2024, au cours desquelles les dirigeants de l'Union ont souligné le rôle essentiel de la PAC et ont reconnu qu'un secteur agricole compétitif, durable et résilient revêt un intérêt stratégique majeur pour l'Union et que les agriculteurs ont besoin d'un cadre stable et prévisible, notamment pour les aider à relever les défis environnementaux et climatiques; **ESTIME** que l'agriculture devrait continuer de revêtir un intérêt stratégique majeur dans les années à venir, compte tenu du contexte géopolitique actuel;
5. **SE FÉLICITE** du dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture de l'UE lancé par la Commission européenne en janvier 2024 et de son objectif de dépoliariser les débats autour de l'agriculture et de la transition écologique; **SE RÉJOUIT** de continuer à être activement informé des discussions et de recevoir les résultats du dialogue;

6. MET EN AVANT la nécessité d'avoir une approche des systèmes alimentaires qui englobe tous les acteurs de la chaîne alimentaire; INSISTE sur la nécessité de renforcer la cohérence et les synergies entre les politiques et les instruments et entre les différents niveaux politiques afin de mettre en place une approche systémique et intégrée; INVITE la Commission à fournir une analyse des approches des systèmes alimentaires qui placent les agriculteurs au centre des préoccupations et qui veillent à ce que l'alimentation dans l'Union soit abordable, suffisante, sûre et produite de façon durable; SOULIGNE la nécessité de mieux répondre aux attentes des consommateurs;
7. Sans préjuger du prochain cadre financier pluriannuel (CFP), NOTE que des ressources appropriées sont nécessaires à la PAC pour répondre efficacement à ses multiples objectifs et que la répartition équitable des aides de la PAC, en particulier des paiements directs, entre les États membres est une question sensible et qu'il convient de rechercher une solution adéquate;
8. RAPPELLE que l'agriculture est essentielle à la cohésion économique, sociale et territoriale des zones rurales, qui contribuent de façon déterminante à la prospérité globale et à la puissance économique de l'UE; RELEVÈ que l'attractivité du secteur agricole est liée à la viabilité des zones rurales et à l'accès aux services de base; INSISTE sur la diversité des zones rurales de l'Union et l'importance de maintenir des activités agricoles dans toute l'Union, y compris dans les régions ultrapériphériques<sup>3</sup>, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques, les zones à forte densité de population et les îles et les États insulaires; RECONNAÎT les défis particuliers auxquels sont confrontées de nombreuses zones rurales de l'UE, notamment le dépeuplement et le vieillissement, la pauvreté et la connectivité limitée, les possibilités d'emploi et l'accès aux services; SOULIGNE l'importance de maintenir et de développer les petites et moyennes entreprises, y compris les petites exploitations agricoles, pour des zones dynamiques; INSISTE sur le rôle important des femmes pour le développement du secteur agricole et sur leur contribution au développement social dans les zones rurales; RAPPELLE que les terres agricoles devraient principalement servir à l'agriculture;

---

<sup>3</sup> Article 349 du TFUE

## **Un secteur agricole de l'UE fort et compétitif**

9. MET EN ÉVIDENCE la contribution que l'agriculture apporte à la croissance économique durable et les possibilités qu'elle offre en la matière, entre autres par la valorisation du potentiel de la bioéconomie, et son adoption par le marché, l'économie circulaire, des chaînes d'approvisionnement alimentaire résilientes, des méthodes innovantes et d'autres pratiques fondées sur la nature; SOULIGNE que les agriculteurs sont souvent le maillon le plus vulnérable de la chaîne alimentaire et que leurs revenus sont souvent structurellement inférieurs à la moyenne des autres secteurs et A CONSCIENCE des causes multiples de ces faibles revenus; INSISTE SUR la nécessité de garantir un revenu équitable aux agriculteurs à moyen et à long terme en améliorant leur position dans la chaîne alimentaire, en explorant et en favorisant d'autres pistes de diversification des revenus et en garantissant une concurrence loyale et fondée sur des règles ainsi qu'une mise en œuvre effective du marché unique; RAPPELLE que les paiements directs jouent un rôle d'aide au revenu des agriculteurs;
10. ACCUEILLE AVEC SATISFACTION les initiatives prises par la Commission pour renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne alimentaire, y compris le lancement de l'observatoire européen de la chaîne agroalimentaire; INVITE la Commission à continuer de prendre des mesures afin de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne alimentaire, de veiller à ce qu'ils reçoivent une rémunération équitable pour les biens et les services qu'ils fournissent à la société et de stimuler la demande des produits agricoles produits de manière durable et la rémunération y afférente; EST CONSCIENTE du fait que ces politiques ne devraient pas avoir de conséquences excessives sur les prix des denrées alimentaires pour les consommateurs de l'UE;

11. SOULIGNE qu'il importe de garantir un système commercial équitable, ouvert et fondé sur des règles et des conditions de concurrence équitables, avec un contrôle et une application stricts des normes de santé et de sécurité; RAPPELLE que l'UE est un exportateur net de produits agroalimentaires et qu'elle a besoin d'une diversification de ses relations commerciales, et, à cet égard, SOULIGNE qu'il est impératif d'assurer une gestion équilibrée des instruments commerciaux, en particulier en ce qui concerne les contingents tarifaires, afin de garantir un commerce équitable et durable et de tenir compte des intérêts des producteurs agricoles nationaux et des consommateurs; RAPPELLE la déclaration commune de 2021 du Parlement européen, du Conseil et de la Commission sur une collaboration proactive au niveau multilatéral concernant l'application des normes sanitaires et environnementales de l'Union aux produits agricoles importés<sup>4</sup>; PREND NOTE du rapport de 2022 de la Commission sur l'application des normes sanitaires et environnementales de l'Union aux produits agricoles et agroalimentaires importés<sup>5</sup>; RAPPELLE la conclusion de ce rapport indiquant qu'il existe une possibilité d'étendre les normes de production de l'Union aux produits importés à condition de le faire dans le plein respect des règles pertinentes de l'OMC; INVITE la Commission à continuer de surveiller la situation des marchés agricoles dans l'Union et d'en rendre compte, ainsi qu'à mettre à jour et à développer régulièrement l'évaluation de l'incidence cumulée des accords de libre-échange sur le secteur agricole;
12. NOTE que l'agriculture est un secteur important dans le contexte du prochain processus d'élargissement de l'UE; INVITE la Commission à évaluer attentivement les incidences de l'élargissement de l'UE afin de préparer le secteur agricole à cet élargissement et de limiter les effets défavorables pour les marchés et les producteurs de l'UE sur la base des enseignements tirés des élargissements précédents, tout en tenant compte des conséquences positives de cet élargissement pour l'agriculture et pour l'Union dans son ensemble;

---

<sup>4</sup> JO C 488 du 6.12.2021, p. 6.

<sup>5</sup> Doc. 9651/22

13. RECONNAÎT qu'il est de plus en plus important que le secteur agricole soit résilient face aux défis extérieurs, tels que la volatilité des marchés, le contexte géopolitique et les phénomènes climatiques, d'autant plus que les difficultés liées à l'eau, y compris la disponibilité de l'eau, deviendront de plus en plus cruciales pour la production agricole; SOULIGNE par conséquent l'importance des mesures préventives et de mécanismes de gestion des crises et des risques plus ciblés, flexibles et efficaces au niveau de l'Union, sur la base d'une évaluation des ressources financières disponibles et de l'expérience acquise jusqu'à présent; ENCOURAGE la Commission à tenir compte des spécificités agricoles dans les futures initiatives liées à l'eau;

### **Encourager l'innovation et la coopération sectorielle**

14. SOULIGNE que la recherche et l'innovation dans le domaine de la production agricole et de la production et la transformation alimentaires durables et compétitives jouent un rôle central pour pouvoir disposer de denrées alimentaires durables, sûres, saines et abordables à proportion des besoins de la population; ACCUEILLE AVEC SATISFACTION les initiatives européennes visant à développer des flux de connaissances solides et à accélérer l'innovation dans le secteur agricole, en tenant compte de sa diversité; SOULIGNE l'importance de la bioéconomie, de la biotechnologie, des méthodes innovantes et d'autres pratiques fondées sur la nature;
15. ENCOURAGE le développement de programmes de recherche et d'innovation sur les pratiques et technologies agricoles durables, y compris la transformation, les solutions fondées sur la nature, la bioéconomie, l'économie circulaire et l'agriculture de précision; SOULIGNE dès lors, sans préjuger de l'accord sur le prochain CFP, l'importance des fonds de l'UE en complément de la PAC; PRÉCONISE de faciliter les possibilités d'investissement dans les infrastructures et l'innovation;
16. SOULIGNE l'importance des réseaux d'échange entre tous les acteurs de la chaîne de valeur, y compris les agriculteurs, les unités de recherche, les entreprises, la société civile et les pouvoirs publics; RAPPELLE l'utilisation du réseau européen de la PAC à cette fin; ENCOURAGE le développement de systèmes de conseil pour les agriculteurs, y compris la formation de conseillers; CONSTATE que les fortes disparités en matière de capacité d'investissement et d'accès aux connaissances constituent des obstacles à l'adoption de diverses technologies durables par les agriculteurs;

## **Nécessité d'une simplification pour réduire la charge administrative pesant sur les agriculteurs et les administrations des États membres**

17. RAPPELLE l'importance que revêt un cadre réglementaire et financier stable et prévisible pour les agriculteurs et les administrations des États membres, ainsi que la nécessité d'une période de mise en œuvre ou d'adaptation appropriée en cas de modification importante du cadre réglementaire, afin de permettre une communication efficace et d'assurer une bonne mise en œuvre sur le terrain; SOULIGNE qu'il est nécessaire d'introduire en temps utile les propositions législatives relatives à la PAC;
18. INVITE la Commission à continuer de surveiller les sources de charge administrative et de complexité en ce qui concerne les règles de l'UE affectant les agriculteurs et l'administration dans le cadre de la mise en œuvre, et à tenir compte des résultats de cette évaluation, en particulier en ce qui concerne les processus et la gouvernance des nouveaux modèles de mise en œuvre, à surveiller les effets cumulés des politiques touchant l'agriculture et à envisager d'élaborer une approche axée sur les résultats dans le cadre de ces politiques;
19. NOTE que les États membres sont les premiers points de contact pour les agriculteurs et qu'ils sont responsables de la gestion et de la distribution des fonds de l'UE et que, par conséquent, ils ont également un rôle à jouer dans le processus de simplification; les États membres SONT INVITÉS à examiner les moyens d'améliorer la situation des agriculteurs à long terme;

## **Soutien aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux agriculteurs et renouvellement générationnel**

20. RECONNAÎT l'importance que revêt le renouvellement générationnel dans le secteur agricole, nécessaire pour assurer la continuité de l'activité agricole et la résilience à long terme du secteur agricole de l'UE; EST CONSCIENT des difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes agriculteurs et les nouveaux agriculteurs pour démarrer leur activité, y compris l'accès aux terres agricoles; SOULIGNE qu'une perspective positive à long terme pour le secteur est un facteur essentiel pour attirer les jeunes agriculteurs et les nouveaux agriculteurs;
21. SOULIGNE qu'il importe de prendre des mesures pour favoriser l'installation et le transfert de terres pour les jeunes agriculteurs et les nouveaux agriculteurs, et qu'il convient de faciliter l'accès au crédit et aux terres principalement à des fins agricoles;

## **Résilience au changement climatique et préservation de l'environnement**

22. RAPPELLE que le bon fonctionnement et la préservation des écosystèmes sont essentiels pour garantir la sécurité alimentaire et la résilience à long terme de l'agriculture de l'UE; RECONNAÎT que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci sont essentielles dans tous les secteurs, y compris l'agriculture;
23. EST CONSCIENT des progrès accomplis à ce jour et des nombreux efforts déjà déployés par les agriculteurs pour contribuer à la réalisation des objectifs de l'UE en matière de climat, de biodiversité, d'environnement, de bien-être animal et d'autres objectifs de durabilité; RECONNAÎT que le secteur agricole devra poursuivre ces efforts pour atteindre ces objectifs tout en tenant compte de la réalité socio-économique, de la compétitivité et de la rentabilité du secteur agroalimentaire; SOULIGNE que diverses pratiques agricoles qui n'affectent pas le climat peuvent apporter des solutions aux défis environnementaux et climatiques, y compris grâce à l'agrostockage de carbone; DEMANDE qu'une attention accrue soit accordée à la disponibilité et à la diversification des sources de protéines végétales dans l'Union;
24. INSISTE sur la nécessité de soutenir de manière adéquate les agriculteurs dans la transition vers l'adoption de pratiques durables, tout en maintenant des normes élevées en matière de sécurité alimentaire; INVITE la Commission à privilégier une approche incitative qui rémunère les agriculteurs au-delà des coûts et des pertes de revenus pour leurs services écosystémiques; MET EN AVANT l'importance que revêt la PAC pour contribuer à la réalisation des engagements pris par l'UE en matière d'environnement, de biodiversité et de climat;
25. SOULIGNE qu'outre la contribution de la PAC, d'autres instruments publics et privés peuvent également jouer un rôle clé pour aider les agriculteurs à relever les défis auxquels l'Union est confrontée en matière d'environnement, de biodiversité et de climat;

## **Conclusion**

26. INVITE la nouvelle Commission à aborder toutes les questions susmentionnées lors de l'élaboration de son programme de travail et de ses politiques concernant l'agriculture pour les années à venir.